



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-37**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-37 modifiant le règlement de zonage n° 901 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2023 et qu'il est entré en vigueur le 6 septembre 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et normes » de la zone M-126 de manière à autoriser, par une note spécifique, l'usage multifonctionnelle structurante.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 7 septembre 2023.

Luc Drouin  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier